

QUEL CALENDRIER ?

Mise en œuvre dès la rentrée 2023 pour toutes les spécialités délivrées par le ministère et pour la nouvelle classe de seconde professionnelle.

Étapes de travail et de concertation de la mise en œuvre du futur tronc commun du baccalauréat professionnel

SEPTEMBRE 2023

Mise en œuvre effective dans les établissements

JANVIER 2022

Accompagnement des équipes

SEPTEMBRE / DÉCEMBRE 2021

Passage instances CPC, CNEA, CSE

JUIN / SEPTEMBRE 2021

Consultation des équipes enseignantes via Chlorofil

JUIN 2021

Session écriture printemps

AVRIL 2021

Groupe de travail issu du CNEA : présentation du projet



RÉNOVATION DU TRONC COMMUN DU BACCALURÉAT PROFESSIONNEL DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



POURQUOI UNE RÉNOVATION ?

→ Une nécessité pour répondre à des attentes multiples

- ▶ Répondre aux besoins éducatifs et scolaires pour **accompagner les jeunes dans leur projet personnel** (insertion professionnelle ou études supérieures courtes)
- ▶ Répondre aux attentes des professionnels pour un **renforcement des compétences transversales des futurs diplômés** garantes d'une **insertion sociale et professionnelle réussie**
- ▶ S'inscrire dans les politiques publiques portées par le MAA dans les référentiels de diplôme :
 - enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie ;
 - santé et sécurité au travail.
- ▶ S'inscrire dans la **continuité de la rénovation des spécialités du CAP agricole et du BTS** conduite depuis 2015
- ▶ Faire évoluer le baccalauréat professionnel agricole pour **être dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**



QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Dès la rentrée 2023 pour toutes les spécialités délivrées par le ministère

→ Quatre blocs de compétences du tronc commun tournés vers les compétences psychosociales des jeunes

- BLOC 1** Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- BLOC 2** Débattre à l'ère de la mondialisation
- BLOC 3** Développer son identité culturelle
- BLOC 4** Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

→ Une approche capacitaire renforcée

Faire vivre aux apprenants des situations sociales et professionnelles qui les amènent à mobiliser, en fonction du contexte, les bonnes ressources / savoir / savoir-faire qui auront été développés en formation.

- ▶ **Pluridisciplinarité** pour **entraîner les capacités générales et professionnelles**
- ▶ **Espace à l'initiative de l'établissement (EIE)** pour contribuer au développement des capacités des blocs 3 et 4
- ▶ **Nouvelle semaine de stage collectif «valorisation des périodes de formation en milieu professionnel»** pour les spécialités rénovées à compter de la rentrée 2023, sous le prisme de la sécurité
- ▶ **Réorganisation des volumes horaires et introduction de l'enseignement moral et civique (EMC) au service du développement de compétences psycho-sociales** en lien avec le travail d'équipe
- ▶ **Redistribution des heures de physique-chimie** réparties entre heures de cours et heures de pluridisciplinarité
- ▶ **Nouvelle classe de seconde professionnelle** : référentiel mis à jour afin que les enseignements de savoirs fondamentaux nécessaires dans le cycle terminal soient en cohérence avec la rénovation du tronc commun

→ Des modalités d'évaluation simplifiées

- ▶ 10 épreuves continues en cours de formation
- ▶ 2 épreuves écrites terminales

→ Ce qui ne change pas

- ▶ Les volumes horaires globaux restent constants
- ▶ Le stage «Éducation à la santé et au développement durable» est pérennisé

